Association des transports du Canada

Groupe de travail sur les petites municipalités
Mandat

MANDAT

Le Groupe de travail sur les petites municipalités (GTPM) offre une tribune de discussion sur les enjeux courants et émergents du secteur des transports qui concernent les petites municipalités. Le GTPM encourage également la conception et la diffusion d'approches et d'outils pratiques s'appliquant aux enjeux de transport propres aux petites municipalités.

APERÇU

De plusieurs façons, les petites municipalités diffèrent des autres municipalités, principalement comme suit :

- elles ont une assiette fiscale proportionnellement plus petite, ce qui fait en sorte qu'elles ont des ressources limitées mais une infrastructure proportionnellement plus grande;
- l'influence de la population est plus grande au niveau local;
- elles ne disposent pas de compétences spécialisées, ce qui fait en sorte qu'elles dépendent d'autres ressources;
- elles sont habituellement situées dans des régions éloignées, et elles ne sont pas en mesure de tirer profit de l'influence et des ressources des grands centres urbains.

BUT

Relevant du Conseil d'administration de l'ATC, le GTPM offre une tribune de discussion sur les enjeux qui concernent les petites municipalités et il encourage également la conception et la diffusion d'approches et d'outils pratiques s'appliquant aux enjeux de transport propres aux petites municipalités.

OBJECTIFS

Les objectifs du GTPM sont les suivants :

1. offrir une tribune de discussion sur les enjeux du secteur des transports qui concernent les petites municipalités;

2. encourager la conception et la diffusion d'approches et d'outils pratiques pour la planification, la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et la remise en état des infrastructures de transport dans les petites municipalités;

3. fournir des conseils et faire des recommandations à d'autres groupes de l'ATC sur les mises à l'essai dans le secteur des technologies et des processus afin de répondre aux besoins des petites municipalités;

4. mener des efforts de rapprochement et fournir des occasions de mentorat en mettant sur pied un réseau de compétences et de liaisons pour les petites municipalités;

5. définir les nouvelles tendances et les tendances émergentes pour les petites municipalités et prévoir les exigences et les échéanciers requis pour répondre aux besoins créés par ces tendances;

6. établir des recommandations et de bonnes pratiques pour faire face aux défis auxquels sont confrontées les petites municipalités;

7. définir et mettre sur pied les ressources requises dans le secteur des petites municipalités, lesquelles ressources pourront être utilisées pour faire face aux enjeux auxquels sont confrontées les petites municipalités;

8. établir des liens avec d'autres groupes de l'ATC et des intervenants afin de définir les besoins propres à l'industrie;

9. rehausser la pertinence de l'ATC et de ses activités pour les petites municipalités;

10. encourager la participation active des petites municipalités et de leurs représentants aux activités de l'ATC.

MEMBRES

Tous les membres de l'ATC qui se sentent concernés par les enjeux liés aux transports dans les petites municipalités peuvent devenir membres du GTPM.

Un effort particulier doit être mené pour inclure des participants ayant une gamme variée d'intérêts, y compris des représentants des travaux publics municipaux, des organisations représentant les municipalités au niveau provincial et territorial, ainsi que d'entreprises du secteur privé desservant l'industrie du transport municipal.

Un effort particulier doit également être mené pour assurer l'équilibre géographique et sectoriel de l'effectif des membres et pour que cet effectif reflète, dans la mesure du possible, le profil des membres de l'ATC.

Le GTPM élira un président et un vice-président. Le Secrétariat nommera un secrétaire. Le président sera élu pour un mandat de deux ans et le vice-président doit habituellement lui succéder.

RÉUNIONS

Le GTPM se réunira deux fois par année, et ces réunions se tiennent habituellement dans le cadre des réunions annuelles du printemps et de l'automne de l'ATC. Tous les participants qui le désirent peuvent assister à ces réunions.

Les réunions du GTPM peuvent, de temps à autre, se dérouler par conférence téléphonique, au besoin.